

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 339-192-1912 réglementant l'importation en France des viandes fraîches ou frigorifiées provenant des colonies françaises.

n° 339-192-1912

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 octobre 1912

Numéro JO  
n° 192 du 01/11/1912

Date du numéro  
1 novembre 1912

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1912 portant réglementation de l'importation en France des viandes fraîches ou frigorifiées provenant des colonies françaises

**Vu** la dépêche ministérielle, n° 1535 du 20 juillet 1912 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur. le décret du 22 mai 1912, portant réglementation de l'importation en France des viandes fraîches ou frigorifiées provenant des colonies françaises. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.  
**PASCAL**